



Déclaration liminaire de la FSU Mayotte pour le CENAM du 17 mai 2022

Monsieur le Préfet, monsieur le président du conseil départemental, monsieur le Recteur,

Effectifs

Avec une moyenne de 1360 élèves et 9 collèges à plus de 1500 élèves, les sureffectifs sont quasiment la norme à Mayotte. Les établissements mahorais sont aujourd'hui le théâtre de chantiers parfois titanesques pour faire face à l'explosion démographique. Ces chantiers affectent les conditions de travail et de vie tout comme les sureffectifs affectent les relations des élèves entre eux et avec les agents. Les solutions de constructions de modulaires trouvent leur limite lorsqu'il n'y a plus de terrain disponible. C'est ainsi que le LPO du nord ne pouvant plus accueillir les classes de seconde prévues l'année prochaine, le rectorat se voit dans l'obligation de construire une annexe au collège de Mtsangamouji pour les recevoir lequel craquera lui aussi sous le poids des sureffectifs.

A Mayotte nous comptons plusieurs dizaines d'écoles élémentaires de plus de 14 divisions, avec des effectifs de plus de 400 élèves. Les classes de CP et CE-1 à 12 sont plus souvent dédoublées par manque de salle de classe. Plusieurs classes maternelles sont chargées à plus de 30 élèves ... Pourtant, nous avons plusieurs milliers d'enfants encore non-scolarisés.

Conditions de travail

Aujourd'hui, la plupart des jeunes mahorais et mahoraises ne disposent pas de cantine dans l'établissement qu'ils ou elles fréquentent. C'est une situation d'inégalité et d'injustice d'autant plus choquante et parfois même profondément perturbante pour nos collègues, que les situations sociales sont dégradées et que bien des jeunes ne mangent pas à leur faim mettant ainsi en danger leur croissance. Il est anormal qu'un pays comme la France ne puisse pas assurer dans tous ses territoires une alimentation minimale à ses enfants au moins pendant leur temps scolaire.

Par ailleurs, les tensions dans les établissements sont maximisées par les sureffectifs et les jeunes qui sont à 27 par classe en collège en moyenne, souffrent d'un manque de prise en considération d'autant plus problématique quand ils sont en difficulté avec la langue française. C'est pourquoi la FSU revendique de ramener les effectifs à 22 selon une norme qui est celle d'une REP +.

Les collègues continuent à enseigner dans des écoles vétustes, dangereuses et insalubres. Plusieurs collègues ont exercé leur droit de retrait ces derniers mois. Pour tenir compte des conditions de chaleur, la FSU Mayotte réclame la climatisation des salles de classe.

Constructions

Dans le second degré, elles sont planifiées mais ne verront le jour qu'à partir de 2024 au mieux. D'ici là, dans un contexte d'augmentation démographique, il faudra se débrouiller avec les modulaires et les pôles, structures qui risquent vite d'exploser comme on l'a vu plus haut. De plus, et ceci vaut, pour tous les ajouts et constructions, il est indispensable d'obtenir des études d'impact environnemental et

sur la santé. La FSU Mayotte en a fait plusieurs fois la demande mais ne semble pas avoir été entendue sur ce point. Il est bien évident que l'île est finie et ne peut donner plus que ce qu'elle recèle et cela devrait faire réfléchir dans un contexte de réchauffement climatique et d'épuisement des ressources que nous connaissons maintenant au niveau mondial. Enfin s'agissant de l'offre de formation qui va avec, il nous semble que les pôles des métiers devraient davantage insister sur les énergies dites renouvelables. Une des richesses de Mayotte est son ensoleillement et sa surface maritime. La FSU considère que les formations autour des ces pôles devraient être développées.

Ces nouveaux pôles de métiers ne pourront fonctionner sans les besoins humains en nombre suffisant (enseignant.es, ATOSS, vie scolaire,), les besoins sur le plan numérique ou encore les aménagements pour les personnes handicapées. Tout cela manque dans les établissements actuels.

De plus, comment comptez-vous répondre aux problématiques de déplacements pour les jeunes qui vivent loin et qui vont devoir se rendre à l'autre bout de Mayotte pour suivre une formation ?

5 internats sont prévus, d'accord mais ce n'est pas suffisant. Les jeunes ne sont pas les plus mobiles pour leurs formations initiales. On manque cruellement de transports en commun à Mayotte. À quand une politique sérieuse de développement de transports en commun sur l'île ?

La formation des jeunes ne se fait pas qu'à l'école, allons-nous donc avoir des infrastructures culturelles (théâtres, cinémas...) pour les élèves et les adultes ou devons-nous nous rendre à chaque fois au pôle culturel de Chirongui avec les problèmes de sécurité que cela pose ?

Dans le 1^{er} degré, les maires ont manifestement abandonné leur responsabilité en matière de construction scolaire. Alors que les fonds dédiés aux constructions scolaires n'ont pas cessé d'augmenter la livraison des nouvelles salles de classe a continué de baisser. La FSU Mayotte continue de réclamer la nationalisation temporaire des constructions scolaires dans le 1^{er} degré. D'autant plus que c'est toujours le cas pour les constructions des collèges et des lycées ...

Politique éducative

En plus de la scolarisation de tous les élèves dès 3 ans et de l'amélioration des conditions d'accueil et de scolarisation, la FSU Mayotte estime qu'il faudrait réellement prendre en compte les retards des élèves, par la formation et le recrutement massif d'enseignants spécialisés, le rétablissement et le développement des RASED, l'augmentation des postes d'UPE2A, des agents d'entretien, des administratifs, des personnels de santé et sociaux. La FSU Mayotte dénonce la perpétuation du bricolage avec le développement des classes itinérantes dans les écoles maternelles.

Dans le second degré, il ne faudrait pas que l'éducation nationale contribue au décrochage scolaire. La FSU Mayotte dénonce une nouvelle fois le dispositif du lycée de la seconde chance, sous dimensionné par rapport aux objectifs légitimes auxquels il pourrait prétendre.

Condition enseignante.

La condition enseignante connaît une dégradation générale depuis 40 ans. Et cet état de fait est avant tout une perte matérielle. Le plus beau métier du monde ne paie plus ! Les pertes de début de carrière en particulier sont considérables, puisque, en 1980, un enseignant débutant gagnait deux fois le SMIC, alors qu'aujourd'hui c'est 1,2. Et si la réforme des retraites par points revenait sur le devant de la scène avec son abolition prévisible du calcul du montant de la pension sur les 6 derniers mois, des bonifications hors d'Europe et de l'indemnité temporaire de retraite, ce serait un appauvrissement annoncé et garanti pour les futurs retraités en général et ultra-marins en particulier.

Il aura fallu une pandémie mondiale et plusieurs confinements pour que notre ministère comprenne que les enseignants étaient en première ligne et que les équipements informatiques faisaient partie de notre outil de travail et à ce titre devaient être pris en charge. Il en est résulté la création d'une indemnité qui, si elle marque un début de prise de conscience, reste très en dessous du coût réel de ces équipements dont on s'est aperçu qu'ils étaient indispensables pour assurer la continuité pédagogique. A propos d'équipement informatique est-il normal que des collègues doivent utiliser leur matériel pour faire l'appel ou remplir des bulletins lorsqu'ils sont dans leur établissement ? Non, me direz-vous et pourtant, c'est ce qui se passe dans nombre d'établissements.

Il faudra attendre quel niveau d'approfondissement de la crise de recrutement pour qu'enfin des mesures soient prises afin de recruter dans le secteur de l'éducation ?

Les premiers résultats des épreuves d'admissibilité au Capes 2022 ont été mis en ligne le 10 mai 2022. En mathématiques, discipline en proie à des difficultés de recrutement depuis plusieurs années, la situation s'annonce très tendue : alors que 1 035 postes ont été ouverts, seuls 816 candidats sont admissibles. Le nombre d'admis sera donc encore inférieur. Les résultats aux concours 2022 du CAPLP confirment que les politiques éducatives menées depuis 5 ans ont fortement affaibli la voie professionnelle en général et l'attractivité de nos métiers en particulier. Des centaines de classes des lycées professionnels se retrouveront sans professeur-e à la rentrée faute à un recrutement insuffisant.

Au Capes 2021, 100 postes étaient déjà restés non pourvus en maths (alors qu'il y avait 1 706 admissibles pour 1 167 postes offerts), un chiffre qui sera donc encore plus élevé cette année puisque le différentiel entre le nombre d'admissibles et de postes non pourvus est de plus de 200. Nous pourrions multiplier les exemples dans d'autres disciplines mais aussi au niveau des concours premier degré.

La revalorisation est donc non seulement réalisable mais **indispensable**. Et, **suite au gel du point d'indice depuis 2010**, marqueur libéral du choix de considérer le service public comme une charge, il faudrait commencer par 13 points pour compenser le niveau de l'inflation. On connaît le déclassement salarial des enseignants qui ont perdu 20 à 25 % de pouvoir d'achat. Il s'y ajoute pour certains comme les AED et les AESH un élément de dignité. On ne peut pas continuer ainsi à sous payer ces personnels. Il y a aussi une question de dignité pour les néo-enseignants : en entrant dans le métier, ils sont éligibles à un dispositif de lutte contre la pauvreté. Au-delà, si on ne revalorise pas rapidement, c'est l'avenir du service public d'éducation qui est menacé.

A Mayotte, si on ne procède pas à la hausse de l'indexation au niveau de celle de la Réunion, comme le prévoyait le Grenelle de l'éducation que M. le Recteur a réuni avec les parlementaires locaux, c'est l'avenir du service public d'éducation qui est menacé. Si on ne procède pas à la mise en place des avantages spécifiques d'ancienneté et de la prime Créteil, où en sera le service public d'éducation dans 5 ans ? Combien d'enseignants titulaires seront encore là ?

On n'a pas eu de nouvelle depuis le 27 janvier sur l'état des lieux interministériel concernant l'indexation et les indemnités, promis par la directrice du cabinet du préfet. Qu'en est-il ?